

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 octobre 2020

Date de convocation : Le 30 septembre 2020

ORDRE DU JOUR :

- 1 – **Délibération pour la tenue à huis-clos du Conseil Municipal**
- 2 - **Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 27 août 2020**
- 3 – **Choix d'une banque pour emprunt**
- 4 – **Vente de terrain**
- 5 – **Délibération autorisant le maire à solliciter l'aide de la DETR**
- 6 – **Délibération pour la mise en place du CMJ**
- 7 – **Travaux d'enfouissement réseaux Telecom :**
 - **Bogros**
 - **Rue Louis Aragon**
- 8 – **ONF**
 - **Etat d'assiette 2021**
 - **Travaux**
- 9 – **Choix d'une entreprise pour l'achat d'une balayeuse**
- 10 – **Choix d'un architecte du patrimoine afin de lancer une étude d'état des lieux et de diagnostic de l'église**
- 11 – **Achat de colis aux aînés**
- 12 – **Renouvellement de la convention de la mission facultative d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique des agents**
- 13 – **Protection sociale complémentaire des agents dans le domaine de la santé**
- 14 – **Création d'un poste d'adjoint technique**
- 15 – **Délibération pour incorporation bien sans maîtres**
- 16- **Divers**

Étaient présents : Mr Jean-Pierre TUREK, Maire.

Mr Grégory COURTET, Mme Evelyne COURTET, Mr Alain BOURGEOIS, Mme Emilie HEUGAS, Adjoint.

Mme Nicole VEDRINE, Mme Catherine LOISEAU, Mr Jean-Michel ZANCO, Mme Sandrine JABY, Mr Mathieu FLABA, Mr Ludovic CHEVREAU, Mr Jean-François BRUGIERE, Mme Florence BOUEIX.

Absents excusés : Mme Robertine DUFOUR, Mme Nadège ACHARD. Mme Robertine DUFOUR donne procuration à Mme Emilie HEUGAS. Mme Nadège ACHARD donne procuration à Mme Florence BOUEIX

Présents : 13

Votants : 15

Le quorum est atteint. La séance est ouverte à 19h40. Mr Jean Michel ZANCO est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

1 – Délibération pour tenue à huit clos du conseil municipal 2020/090

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-18 ;

« Les séances des conseils municipaux sont publiques. Néanmoins, sur la demande de trois membres ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis-clos. ». Au regard de la crise sanitaire actuelle et des recommandations gouvernementales visant à limiter la propagation du coronavirus COVID-19, il est proposé que la séance du conseil municipal se tienne à huis-clos.

Il est procédé au vote pour la tenue de la réunion à huis-clos :

Votes pour : 12

Vote contre : 0

Abstentions : 3 – Mme Florence BOUEIX, Mr Jean-François BRUGIERE, Mme Nadège ACHARD

2 – Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 27 août 2020

Mr le Maire demande s'il y a des questions. Aucune question.

Il est procédé au vote pour approuver le procès-verbal de la réunion du 27 août 2020 :

Votes pour : 15

Vote contre : 0

Abstention : 0

3 – Choix d'une banque pour emprunt 2020/091

Plusieurs banques ont été contactées pour contracter un emprunt de 280 000 €. Deux réponses nous sont parvenues : Crédit agricole et Banque postale.

Crédit agricole : durée 10 ans taux à 0,39 %

Banque postale : durée 10 ans taux à 0,34 %

Il est procédé au vote pour retenir l'offre de la Banque Postale sur une durée de 10 ans à un taux de 0,34 % :

Votes pour : 12

Vote contre : 3 – Mme Florence BOUEIX, Mr Jean-François BRUGIERE, Mme Nadège ACHARD

Abstentions : 0

Mme BOUEIX indique qu'ils ne sont pas contre la Banque Postale mais contre l'emprunt. Elle s'inquiète de ce qui va être payé en plus pour le pôle résidentiel.

4 – Vente de terrain 2020/092

Il s'agit de terrains rue des capucines cadastrés ZM 635 de 46m² et ZM 637 de 895 m². La délibération n'a pas été prise par l'ancien conseil municipal, un accord de principe avait été pris. Il est proposé de le vendre à un prix de 1,59 € / m², le même prix que la vente du terrain de la cité des pins, soit un total de 1496,19 €.

Il est procédé au vote pour vendre ce terrain à 1,59 € / m² à Mr Younes Amine :

Votes pour : 15

Vote contre : 0

Abstention : 0

5 – Délibération autorisant le maire à solliciter l'aide de la DETR 2020/093

Dans le cadre du projet d'aire de services et d'accueil pour camping-cars, le maire souhaite solliciter l'aide de la DETR pour obtenir une subvention.

Plan de financement :

- Région 50 % : 38899,55 €
- DETR 30 % : 23339,73 €
- Autofinancement de la commune : 15559,82 €

Coût total : 77799,11 €

Il est procédé au vote pour autoriser le maire à solliciter l'aide de la DETR et arrêter ce plan de financement :

Votes pour : 12

Votes contre : 3 – Mme Florence BOUEIX, Mr Jean-François BRUGIERE, Mme Nadège ACHARD

Abstention : 0

6 – Délibération pour la mise en place du CMJ 2020/094

Il est proposé de remettre en place un CMJ (conseil Municipal des Jeunes).

Pour être candidats :

- être en classe de CM1 ou CM2 habitants ou scolarisés à Messeix
- être en classe de la 6ème à la 4ème habitants à Messeix

Pour être électeurs :

- être en classe de CE2, CM1 ou CM2 habitants ou scolarisés à Messeix
- être en classe de la 6ème à la 3ème habitants à Messeix

Il est procédé au vote pour mettre en place le CMJ :

Votes pour : 15

Vote contre : 0

Abstention : 0

7 – Travaux d'enfouissement réseaux Telecom :

Ces travaux ont été actés par l'ancienne municipalité.

- Bogros 2020/095

Réseau orange : 2100 € HT

Il est procédé au vote :

Votes pour : 15

Vote contre : 0

Abstention : 0

- Rue Louis Aragon 2020/106 et 2020/096

Eclairage public : 10500,48 € TTC (8 candélabres, gaines)

Réseau orange : 4500 € HT

Il est procédé au vote :

Votes pour : 15

Vote contre : 0

Abstention : 0

8 – ONF

- Etat d'assiette 2021 2020/097

Il est prévu deux coupes de bois sur la commune :

- une vers Chomadoux – sapins d'Auvergne – vente sur pied – estimatif à 598 m3
- une à Fontmars – épicéas – vente sur pied – estimatif à 1154 m3

Les acheteurs se basent sur l'estimatif fait par l'ONF.

Il est procédé au vote :

Votes pour : 15

Vote contre : 0

Abstention : 0

- Travaux 2020/098

- Travaux infrastructures en entretiens

- entretien du parcellaire : mise en peinture des liserés et des placards – bornage / => 4701,65 €
- entretien de réseau de desserte : fauchage et entretien mécanique des accotements / canton de Ruère côté Bialon, 1,1km => 1636,10 €
- entretiens divers de route empierrée à proximité de Ruère : route menant à la place de dépôt, création de 3 cunettes et suppression des renvois d'eau, arasement du talus, consolidation de la route forestière => 3028,54 €

Il est procédé au vote :

Vote pour : 0

Votes contre : 15

Abstention : 0

- Travaux sylvicoles

Dégagement manuel de plantation – plantation de douglas – nettoyage => 931,15 €

Il a été demandé au garde de l'ONF que ces travaux soient proposés aux entreprises locales en priorité (entreprise Leroy des Jardins et Mr Piras)

Il est procédé au vote :

Votes pour : 15

Vote contre : 0

Abstention : 0

9 – Choix d'une entreprise pour l'achat d'une balayeuse 2020/099

3 devis ont été demandés pour une balayeuse de marque rabet traînée avec balai latéral d'1m50 de large, bac de ramassage, arrosage, centrale hydraulique, formation pour le personnel et mise en route de la machine :

- MCDA St Sauves (1 mètre de large) : hors cote demandé
- Faure Bourg Lastic => 14900 € HT
- Saudade Gare de Laqueuille => 16434,30 € HT

Il est procédé au vote pour retenir Faure :

Votes pour : 12

Votes contre : 3 – Mme Florence BOUEIX, Mr Jean-François BRUGIERE, Mme Nadège ACHARD

Abstention : 0

Mme BOUEIX indique qu'ils sont contre l'achat d'une balayeuse.

10 – Choix d'un architecte du patrimoine afin de lancer une étude d'état des lieux et de diagnostic de l'église 2020/100

Il est envisagé la restauration de l'église Saint-Pierre de Messeix, édifice inscrit et classé monument historique.

3 architectes du patrimoine ont été contactés le 17 Août 2020 pour une demande de devis pour état des lieux, diagnostic et mission de base :

- Munez et Béchet : ils sont intéressés mais le dossier est trop complexe
- ACA : devis à 32420 € HT
- Pascal Parmentier : pas de réponse

Les études sont financées à 94 % : 40% état, 24 % région, 30 % département. Il restera à charge de la commune environ 2000 €. L'étude dure entre 6 et 9 mois. Le dossier sera présenté en mairie et remis à la DRAC. L'idée est de se faire une idée du prix des travaux.

Il est procédé au vote pour retenir l'entreprise ACA :

Votes pour : 15

Vote contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient le Cabinet ACA Architectes de Clermont-Ferrand pour :

- effectuer les études préalables d'un montant de 32 420,00 € HT
- la mission de base
- adresser une demande de subvention pour les études préalables d'un montant de 32 420 € HT à l'Etat, au Conseil régional et au Conseil départemental répartie de la manière suivante :

ETAT	40 %	12 968 € HT
Conseil Régional	30 %	9 726 € HT
Conseil Départemental	24.00%	7 780,80 € HT

11 – Achat de colis aux aînés 2020/101

7000 € ont été prévu au budget pour le colis des aînés.

Un colis témoin nous a été envoyé de l'entreprise Viga à Vitrolles.

Il est procédé au vote pour retenir cette entreprise :

Votes pour : 15

Vote contre : 0

Abstention : 0

12 – Renouvellement de la convention de la mission facultative d'accompagnement à la gestion des situations d'incapacité physique des agents 2020/102

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme propose aux collectivités locales et établissements publics un accompagnement et un conseil dans le domaine statutaire et en matière d'indisponibilité physique des agents publics. Le coût est de 150 € annuel.

Il est procédé au vote pour renouveler l'adhésion à cette convention :

Votes pour : 15

Vote contre : 0

Abstention : 0

13 – Protection sociale complémentaire des agents dans le domaine de la santé 2020/103

Actuellement les agents de la collectivité bénéficient d'une participation financière de la collectivité pour leur contrat prévoyance (16 € pour les temps complet, 13 € pour les temps non complet).

Plusieurs agents ont demandé à la collectivité qu'elle prenne également en charge une partie de leur couverture santé.

Il est proposé de prendre en charge 10 € par agent par mois, en temps complet ou non complet.

Il est procédé au vote :

Votes pour : 15

Vote contre : 0

Abstention : 0

14 – Création d'un poste d'adjoint technique 2020/104

Il est proposé de créer un poste d'adjoint technique, pour le service technique à temps complet à compter. Il y aura une publication de l'annonce pour candidatures.

Il est procédé au vote pour la création d'un poste d'adjoint technique :

Votes pour : 12

Votes contre : 3 – Mme Florence BOUEIX, Mr Jean-François BRUGIERE, Mme Nadège ACHARD

Abstention : 0

15 – Délibération pour incorporation bien sans maîtres 2020/105

Les biens suivants :

- immeuble sis 4 impasse des forsythias parcelle cadastrée AB 64 (maison d'habitation)
- parcelle cadastrée AB 108 (terrain avec arbres et murs de soutènement)

sont présumés sans maître et sont proposés pour être incorporés dans le domaine communal.

Il est procédé au vote pour incorporer ces biens dans le domaine communal :

Votes pour : 15

Vote contre : 0

Abstention : 0

16 - Divers

Mme Boueix a demandé par mail de combien est le tarif pour le remorquage d'une voiture d'un particulier par le fourgon de la commune. Mr Courtet lui réponds qu'il s'agit de la voiture d'un agent et qu'il a donné son autorisation pour que

celui-ci remorque sa voiture avec le fourgon de la commune. Mme Heugas fait remarquer que par plusieurs occasions le camion de la commune a été remorqué par des habitants et que ceux-ci n'ont jamais envoyé de facture à la commune.

Un habitant s'est plaint car sa haie a été mal taillée par les agents municipaux. Il est rappelé que les haies doivent être taillées et coupées par le propriétaire et non par la commune.

Il n'y avait pas de chauffage vendredi dernier dans la salle du théâtre => c'est réparé.

Mme Boueix est ravie que l'idée du mini-bus de la communauté de communes ai été mise en avant.

Une invitation à assister au conseil d'école de Merlines-Eygurande a été reçu.

Il est rappelé que la réunion pour le compteur Linky se tiendra la 07 octobre.

Un feuillet concernant le cimetière va être distribué dans les boites aux lettres.

La loi de transition énergétique va obliger le tri à la source des ordures ménagères pour le 01/01/2024, pour espérer une réduction des déchets de 50 %. Le SMCTOM propose gratuitement un composteur collectif à disposition dans les communes pour déposer les déchets alimentaires. Le sujet sera évoqué avec le CMJ. Il est décidé de demander 2 composteurs au SMCTOM pour la commune.

Il est demandé d'où vient l'odeur d'égout sous la cantine de l'école. Cette odeur vient du fait que le passage des égouts se fait le long de la route de la cantine. Une tranchée est prévue dans les travaux du pôle résidentiel.

La séance est levée à 21h40.